

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 31 mars 2020

Délibération n°03 - 2020 relative à l'affectation du résultat 2019 du budget de la fondation universitaire

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,

Vu l'article R719-201 du code de l'éducation ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserve à hauteur de 88 382.75 euros.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	33
Majorité absolue	19	Membres représentés	2
Nombre de pouvoirs	2		

Décompte des suffrages

Votants	35	Pour	28	Contre	0	Abstentions	7
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président




Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le :

Document mis en ligne le :